



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 14 Novembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/11-08-87

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 6^{ème} TRANCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 05

Délégations : 08

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20221114-BI.MNA2022110887-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatorze novembre à dix-neuf heures et vingt-huit minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le sept novembre 2022.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL

Délégations (08) :

M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Étaient absents excusés (03) : Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Étaient absents (02) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Astride HAMLET

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2022/11-08-87
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 6^{ème} tranche

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les demandes formulées par les associations,

Considérant la volonté de la ville de Petit-Canal de soutenir le tissu associatif,

Où l'exposé de Monsieur ATAM-KASSIGADOU,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer des subventions associations suivantes comme suit :

Associations	Domaines	Proposition subventions de fonctionnement
ASC EQUINOXE	Activités sportif et culturelles	1500 €
RADIP	Activités	1500 €
ROUJOL MAIN EN MAIN	Activités culturelles, sportives et valorisation du patrimoine	3 000 €
ZANMI VELO KANNAL	Activités sportives	1 300 €
AFPC	Activités culturelles et sportives	1 300 €
	TOTAL	8 800 €

ARTICLE 2 : DONNE MANDANT au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2022.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 14 Novembre 2022
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL

Les représentés (08) : M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711199-20221114-BI:INA2022110887-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/11/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.le.erecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de Petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.